

Coupes Régionales Seniors et Jeunes

Le règlement sportif particulier pour la saison 2023-2024

La Ligue Régionale du Grand Est organise des épreuves dites « Coupe Régionale Grand Est » réservées aux catégories seniors et jeunes, masculines et féminines. Ces épreuves sont ouvertes à toutes les associations sportives affiliées à la LRGE.

Engagement

Tout engagement en « Coupe Grand Est », quel que soit le niveau de l'équipe engagée, est gratuite et se fait sur le volontariat.

Seules les équipes participantes à une compétition régionale et/ou départementale peuvent participer aux différentes Coupes Régionales.

L'association sportive qui souhaite engager une (ou des) équipe en « Coupe Grand Est » devra compléter le formulaire d'engagement et l'adresser à la Commission Sportive dans le délai imparti.

Chaque association sportive peut engager plus d'une équipe dans la même catégorie. Dans ce cas les équipes devront être personnalisées et il sera fait application intégrale de la règle des équipes personnalisées. Les équipes resteront personnalisées jusqu'à la fin de la compétition même en cas d'élimination de l'une des équipes.

La règle du brûlage s'applique intégralement aux équipes dès le premier tour de l'épreuve.

Le niveau de l'équipe engagée sera celui correspondant à son engagement en championnat régional ou en championnat départemental.

Système de l'épreuve - Handicaps

Les « Coupes Grand Est » se déroulent sous une formule à handicaps selon le niveau de l'équipe engagée et par élimination directe jusqu'à la finale.

	Niveau régional			Niveau départemental			
	PNM / PNF	R2SEM / R2SEF	Jeunes	PRM / PRF	D2M / D21F	Autres CD	Jeunes
PNM / PNF	0	+ 7 pts		+ 14 pts	+ 21 pts	+ 28 pts	
R2SEM / R2SEF		0		+ 7 pts	+ 14 pts	+ 21 pts	
PRM / PRF				0	+ 7 pts	+ 14 pts	
D2M / D21F					0	+ 7 pts	
Autres CD						0	
Jeunes			0				+ 7 pts

Désignation des rencontres

Les rencontres sont organisées et programmées par la Commission Sportive Régionale.

La Commission Sportive fixe le jour et l'horaire des rencontres en fonction du calendrier sportif de la saison en cours.

Tout report de rencontre, sauf cas exceptionnel alerte météo par exemple, sera refusé par la Commission Sportive et ne pourra donner lieu à réclamation.

Toute rencontre devra avoir été jouée au plus tard pour la date fixée par la Commission Sportive.

Au cas où la rencontre n'aurait pas été jouée les deux équipes pourront être sanctionnées de la perte de la rencontre par forfait.

La désignation des rencontres est établie par un tirage au sort intégral effectué lors d'une réunion de la Commission Sportive.

Pour respecter un juste équilibre dans l'alternance des rencontres (domicile-extérieur) la Commission Sportive pourra, si elle le juge nécessaire, inverser la programmation d'une rencontre. L'inversion de rencontre ne pourra pas donner lieu à réclamation.

Salles - Gymnases

Les rencontres se jouent dans la salle de l'équipe tirée au sort en premier.

Dans le cas où l'équipe tirée en second se situe hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de son adversaire, la rencontre sera fixée dans sa salle.

Pour les finales la neutralité de l'organisateur n'est pas une obligation.

Qualification - Participation

Pour participer aux rencontres les joueurs-euses doivent être régulièrement qualifiés pour l'association sportive.

Les équipes participent aux « Coupes Régionales Grand Est » dans les conditions et avec les règles de participation admises dans la division du championnat ou elles sont régulièrement engagées.

Dérogations

Les associations sportives ont la possibilité de demander un changement d'horaire ou de date. Pour que la demande soit acceptée une demande de dérogation devra être saisie sur le module Intranet FBI et avoir l'accord de l'adversaire. Il en est de même pour les inversions de rencontres.

Forfaits

Application des Règlements Sportifs Généraux de la LRGE.

Arbitres - Indemnités d'arbitrage

Les arbitres sont désignés par la CRO.

Comme l'alternance entre rencontre à domicile et à l'extérieur sera, au mieux respectée, les indemnités d'arbitrage sont à la charge de l'équipe recevant.

Pour les finales les indemnités d'arbitrage sont à la charge de la Ligue Grand Est.

Frais de déplacement

Il n'y a pas de frais de déplacement de l'équipe visiteuse.

OTM

L'association visiteuse devra fournir un officiel pour la table de marque. Cet officiel occupera la fonction de marqueur.

Chronomètre des tirs.

Le chronomètre des tirs sera obligatoire pour toute rencontre jouée à domicile chez une équipe de Pré Nationale Masculine ou féminine.

Le chronomètre des tirs sera obligatoire à compter des 1/2 finales.

Le défaut du chronomètre des tirs sera sanctionné financièrement conformément au barème financier de la saison.

Divers

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Bureau de la Ligue sur proposition de la Commission Sportive.

L'engagement en « Coupe du Grand Est » vaut acceptation du présent règlement ainsi que des Règlements Sportifs Généraux de la LRGE.